

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2080

7 septembre 2011

SOMMAIRE

Bois Schmitz Sàrl	99839	Parkville Holdings S.à r.l.	99833
Brossia	99831	Parkville Properties S.à r.l.	99833
Channel Springs S.à r.l.	99826	Partsana S.A.	99834
Foncière de Bagan S.A.	99802	Patrimonius S.A.	99837
Fondation Home Saint Jean	99839	PEF Eta Investment S.à r.l.	99837
Fondation Home Saint Jean	99824	PEF Eta Investment S.à r.l.	99837
GER LOG 10 S.A.	99811	Peinture Tursic	99829
Hearing International Group S.A.	99828	Perseus Immobilien Gesellschaft 1	99837
IMC Luxembourg S.à r.l.	99806	Perseus Immobilien Gesellschaft 10	99838
INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre cent qua- rante et unième (441.) S.e.c.s.	99811	Perseus Immobilien Gesellschaft 11	99838
Kodesh S.A.	99840	Perseus Immobilien Gesellschaft 2	99838
NA Industrial S.à r.l.	99810	Perseus Immobilien Gesellschaft 3	99838
Nastia	99810	Perseus Immobilien Gesellschaft 4	99839
Navilux Schifffahrt S.à r.l.	99810	Perseus Immobilien Gesellschaft 5	99839
Navy Blue	99806	Pipers Overseas S.A.	99826
Neotia S.A.	99813	Point of Oaks Luxembourg S.A.	99813
NewOkny Charter Sàrl	99801	Procator S.à r.l.	99805
No Limits Packaging S.A.	99813	Produktvermarktung Templar S.A.	99827
Nordica Administration S.à r.l.	99824	Puzzle Sub S.à r.l.	99814
North Asset Management S.à r.l.	99801	R.A.L. HOLDING, Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF)	99826
North-East Invest S.A.	99825	Reform Capital Luxembourg S.à r.l.	99838
North REOF Arges S.à r.l.	99802	SIFC Development Holding S.à r.l.	99834
North REOF Cuza S.à r.l.	99804	SOPAF Asia S.à r.l.	99834
North REOF Kubrat S.à r.l.	99804	St Helen's Place Investments Luxembourg S.à r.l.	99805
North REOF Saxon S.à r.l.	99804	St Helen's Place Investments Luxembourg S.à r.l.	99805
Novator Pharma II S.à r.l.	99805	Structured Alternative Invest	99809
Obringer-Lux S.A.	99825	Surveico S.A.	99801
O.F.C. S.à r.l.	99825	Teleinvest G.E.I.E. - Teleinvest E.E.I.G. ..	99827
Oil & Gas Equity S.A.	99826	Uralkali Capital S.à r.l.	99814
OPTIMUM GROUP Luxembourg S.A.	99826	VII Chateau Finance S.à r.l.	99794
Optimum Immo S.A., SICAR	99840		
OtterBox Luxembourg S.à r.l.	99825		
Paar S.A.	99827		

VII Chateau Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.693.

— STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of June.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

VII International Finance, LLC, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, Delaware 19904, USA, registered with the Division of Corporations of the State of Delaware, under the number 4993700, represented by Mr Kashif Z. Sheikh,

here represented by Mr Vincenzo Arnò, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in New York, USA, on 15 June 2011,

and

VII CI International Finance, LLC, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, Delaware 19904, USA, registered with the Division of Corporations of the State of Delaware, under the number 4993702, represented by Mr Kashif Z. Sheikh,

here represented by Mr Vincent Bouffioux, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in New York, USA, on 15 June 2011,

The said proxies, initialled “ne varietur” by the proxyholder of the above named parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the Company) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and privately issue bonds or notes.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will exist under the corporate name of VII Chateau Finance S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Within the same municipality, it may be transferred by resolution of the managers. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the managers.

Title II. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500) represented by twenty four thousand nine hundred seventy-five (24,975) class A shares (the A Shares) and twentyfive (25) class B shares (the B Shares) with a nominal value of fifty pence (GBP 0.50) each.

A Shares shall entitle their holders to 99.9% of the dividends distributed by the Company and the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities in the event of a liquidation of the Company. Within

the A Shares class each holder of A Shares shall have a right to dividends and to the liquidation surplus in proportion to the A Shares held by him.

B Shares shall entitle their holders to 0.1% of the dividends distributed by the Company and the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities in the event of a liquidation of the Company. Within the B Shares class each holder of B Shares shall have a right to dividends and to the liquidation surplus in proportion to the B Shares held by him.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Art. 8. The shares are indivisible regarding the Company which will recognize only one holder per share. The joint owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital belonging to the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Civil Code.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Title III. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not necessarily be shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) are appointed by the sole shareholder, or, as the case may be, the general meeting of the shareholders, who fix the term of his (their) office. The manager(s) may be dismissed at any time by the sole shareholder, or, as the case may be, the shareholders.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of article 13 have been complied with. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager, or, if there are more than one, by the joint signature of a manager with an A signatory power (an A Manager) and a manager with a B signatory power (a B Manager).

The sole manager, or in case of plurality of managers, one A Manager and one B Manager jointly, may sub-delegate his (their) powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. The chairman shall preside all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by one A Manager and one B Manager jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference

call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends in accordance with the rights attributed to the A Shares and the B Shares by article 6 of the Articles.

Art. 18. The manager, or if there is more than one, the board of managers may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Title IV. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 19. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 20. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of a majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Art. 21. Any shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a shareholder, to represent him at the general meeting and to vote in his name.

Art. 22. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of the shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Title V. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 23. The Company's financial year begins on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 24. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 25. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders in accordance with the rights attributed to the A Shares and the B Shares by article 6 of the present articles of association. Dividend distributions may only be realised in accordance with the rights attributed to the A Shares and the B Shares by article 6 of the present articles of association.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of the shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the rights attributed to the A Shares and the B Shares by article 6 of the present articles of association.

Title VII. Applicable law

Art. 27. For all matters not governed by these articles of association the shareholders refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and Payment

The appearing parties, represented as stated here above, declares that all shares have been subscribed as follows:

- twenty-four thousand nine hundred seventy-five (24,975) class A shares by VII International Finance, LLC; and
- twenty-five (25) class B shares by VII CI International Finance, LLC.

All the shares so subscribed have been fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1200.

Resolutions of the shareholders

The above named parties, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 33 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. The following persons are appointed members of the board of managers of the Company for an indefinite period:

- as A Manager

- Mr Diego Rico, company executive, born on 29 August 1965 in Bogotá (Colombia), with professional address at 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- as B Managers

- Mr Vincenzo Arnò, maître en droit, born on 20 May 1963 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at 33 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and

- Mr Vincent Bouffieux, accountant, born on 1 May 1970 in Ottignies, (Belgium), with professional address at 33 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

VII International Finance, LLC, une société régie par les lois de l'Etat de Delaware (limited liability company), ayant son siège social au c/o Natioanl Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, Delaware 19904, enregistrée auprès de la Division of Corporations de l'Etat du Delaware sous le numéro 4993700, représentée par M. Kashif Z. Sheikh,

ici représentée par Vincenzo Arnò, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, USA, le 15 juin 2011,

ET

VII CI International Finance, LLC, une société régie par les lois de l'Etat de Delaware (limited liability company), ayant son siège social au c/o Natioanl Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, Delaware 19904, enregistrée auprès de la Division of Corporations de l'Etat du Delaware sous le numéro 4993702, représentée par M. Kashif Z. Sheikh,

ici représentée par Vincent Bouffieux, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, USA, le 15 juin 2011,

Les procurations mentionnées si dessus ont été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné et resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (ci-après la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société adopte la dénomination sociale de VII Chateau Finance S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans la même commune par décision des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par décision des gérants.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent livres sterling (GBP 12.500) représenté par vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze (24.975) parts sociales de classe A (les Parts A) et vingt-cinq (25) parts sociales de classe B (les Parts B) d'une valeur nominale de cinquante pence (GBP 0,50) chacune.

Les Parts A donneront le droit à leurs titulaires de percevoir 99,9% (i) des dividendes distribués par la Société et (ii) du boni résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes en cas de liquidation de la Société. Au sein de la classe des Parts A chaque titulaire de Parts A aura droit à des dividendes et à une part du boni de liquidation en fonction de la proportion des Parts A détenues par lui.

Les Parts B donneront le droit à leurs titulaires de percevoir 0,1 % (i) des dividendes distribués par la Société et (ii) du boni résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes en cas de liquidation de la Société. Au sein de la classe des Parts B chaque titulaire de Parts B aura droit à des dividendes et à une part du boni de liquidation en fonction de la proportion des Parts B détenues par lui.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code Civil sur le transport des créances.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Gérance.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe(nt) la durée de son (leur) mandat. Le(s) gérant(s) est (sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions de l'article 13. La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A (un Gérant A) et d'un gérant ayant un pouvoir de signature B (un Gérant B).

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un Gérant A et un Gérant B conjointement; pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (email), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par un Gérant A et un Gérant B conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes conformément aux droits spécifiques attribués aux Parts A et aux Parts B par l'article 6 des statuts.

Art. 18. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 19. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 20. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 21. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associé ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Art. 22. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 24. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 25. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés conformément aux droits spécifiques attribués aux Parts A et aux Parts B par l'article 6 des présents statuts. La distribution de dividendes devra se faire conformément aux droits spécifiques attribués aux Parts A et aux Parts B par l'article 6 des présents statuts.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés conformément aux droits spécifiques attribués aux Parts A et aux Parts B par l'article 6 des présents statuts.

Titre VII. Loi applicable

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit :

- vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze (24.975) parts sociales de classe A par VII International Finance, LLC, prénommée; et

- vingt-cinq (25) parts sociales de classe B par VII CI International Finance, LLC, prénommée.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme douze mille cinquante livres sterling (GBP 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2011.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1200.

Résolutions de l'associé unique

Les associés, représentant l'intégralité du capital social a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera établi au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. Sont nommés membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- en tant que Gérant A:

- M. Diego Rico, company executive, né le 29 août 1965 à Bogotá (Colombie), ayant son adresse professionnelle au 645, Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- en tant que Gérant B

- M. Vincenzo Arnò, maître en droit, né le 20 mai 1963 à Luxembourg (Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

- M. Vincent Bouffioux, comptable, né le 1^{er} mai 1970 à Ottignies, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue Monterey, L2163 Luxembourg.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée parties comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Vincenzo Arnò, Vincent Bouffioux et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2011. LAC/2011/28082. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089401/396.

(110100333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

NewOkny Charter Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 151.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le gérant

Référence de publication: 2011098580/11.

(110111908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

North Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 122.134.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/07/11.

Signature.

Référence de publication: 2011098581/10.

(110111509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Surveico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.

R.C.S. Luxembourg B 37.652.

Au cours de l'assemblée générale ordinaire de SURVEICO S.A. du 04 juillet 2011, il a été décidé de:

- Le renouvellement pour une durée de un an du mandat du Président du Conseil d'Administration de:

* Monsieur Marcel SAUBER.

- Le renouvellement pour une durée de un an du mandat d'Administrateur de:

* Monsieur Jean-Pierre SINNER;

* Monsieur Guy HANSEN;

* Monsieur Thierry MOREAU;

* Monsieur Laurent NILLES;

* Monsieur Bruno THUNUS.

La nomination pour une durée de un an en tant qu'Administrateur de:

* Madame Françoise FERRING

4, Um Semecht

L-6170 GODBRANGE

* Monsieur Albert Van WETTER

20, Drève de Châtaigniers

B-1410 WATERLOO

* Monsieur Jean-Claude BELTRAME

244, Quai Pierre Bayard

F - 73000 CHAMBERY

* Monsieur Claude TOUILLOUX

9, Chemin du Levant

F - 01210 FERNEY VOLTAIRE

Junglinster, le 04 juillet 2011.

SURVEICO S.A.

Marcel SAUBER

Président

Référence de publication: 2011103271/33.

(110117349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

North REOF Arges S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 120.903.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/07/11.

Signature.

Référence de publication: 2011098582/10.

(110111504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Foncière de Bagan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.698.

L'an deux mille onze, le huit juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

agissant en sa qualité de mandataire du Directoire de Foncière de Bagan S.A. et en vertu des résolutions prises par le Directoire le 14 juin 2011, dont une copie dudit document, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Foncière de Bagan S.A., société anonyme, ayant son siège social au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.698 (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 17 septembre 2009, numéro 1799, dernièrement modifié par un acte passé devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 807 du 23 avril 2011.

II. La Société a un capital social émis de 11.800.300 EUR (onze millions huit cent mille trois cents Euros) représenté par (i) 59.100 (cinquante-neuf mille cent) actions ordinaires et (ii) 58.903 (cinquante-huit mille neuf cent trois) actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune;

III. Conformément à l'article 3.2 des statuts de la Société (les «Statuts»), le Directoire est autorisé jusqu'au 31 décembre 2012 et sous renouvellement annuel après cette date, à augmenter le capital social souscrit d'un montant allant jusqu'à 33.843.500 EUR (trente-trois millions huit cent quarante-trois mille cinq cent Euros).

IV. Le Directoire est autorisé à émettre des nouvelles actions dans les limites fixées par l'article 3.2 des Statuts. En vertu de l'autorisation donnée au Directoire conformément aux dispositions de l'article 3.2 des Statuts, et aux termes des résolutions prises en date du 14 juin 2011, le Directoire a décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de 8.146.400 EUR (huit millions cent quarante-six mille quatre cents Euros) de façon à porter le capital de la Société de son montant actuel de 11.800.300 EUR (onze millions huit cent mille trois cents Euros) à un montant de 19.946.700 EUR (dix-neuf millions neuf cent quarante-six mille sept cents Euros) par l'émission de 40.800 (quarante mille huit cents) actions ordinaires et (ii) 40.664 (quarante mille six cent soixante-quatre) actions privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) pour un prix de souscription global de 13.600.000 EUR (treize millions six cent mille Euros), lesquelles ont toutes été entièrement souscrites comme suit:

- Assurances du Crédit Mutuel Vie a souscrit à 8.100 (huit mille cent) actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune à un prix unitaire de 100 EUR (cent Euros) et à 8.073 (huit mille soixante-treize) actions privilégiées d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune à un prix unitaire de 234,11371 EUR (deux cent trente-quatre Euros onze mille trois cent soixante-et-onze millièmes d'Euros) pour un montant global nominal de 1.617.300 EUR (un million six cent dix-sept mille trois cents Euros) et moyennant le paiement d'une prime d'émission de 1.082.700 EUR (un million quatre-vingt-deux mille sept cents Euros) (le «Souscripteur I»);

- Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France et des Cadres et Salariés de l'Industrie et du Commerce a souscrit à 2.400 (deux mille quatre cents) actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune à un prix unitaire de 100 EUR (cent Euros) et à 2.392 (deux mille trois cent quatre-vingt-douze) actions privilégiées d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune à un prix unitaire de 234,11371 EUR (deux cent trente-quatre Euros onze mille trois cent soixante-et-onze millièmes d'Euros) pour un montant global nominal de 479.200 EUR (quatre cent soixante-dix-neuf mille deux cents Euros) et moyennant le paiement d'une prime d'émission de 320.800 EUR (trois cent vingt mille huit cents Euros) (le «Souscripteur II»);

- Société Civile Immobilière du Club résidence Cala Bianca a souscrit à 8.100 (huit mille cent) actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune à un prix unitaire de 100 EUR (cent Euros) et à 8.073 (huit mille soixante-treize) actions privilégiées d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune à un prix unitaire de 234,11371 EUR (deux cent trente-quatre Euros onze mille trois cent soixante-et-onze millièmes d'Euros) pour un montant global nominal de 1.617.300 EUR (un million six cent dix-sept mille trois cents Euros) et moyennant le paiement d'une prime d'émission de 1.082.700 EUR (un million quatre-vingt-deux mille sept cents Euros) (le «Souscripteur III»);

- SERIMNIR Fund a souscrit à 15.900 (quinze mille neuf cents) actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune à un prix unitaire de 100 EUR (cent Euros) et à 15.847 (quinze mille huit cent quarante-sept) actions privilégiées d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune à un prix unitaire de 234,11371 EUR (deux cent trente-quatre Euros onze mille trois cent soixante-et-onze millièmes d'Euros) pour un montant global nominal de 3.174.700 EUR (trois millions cent soixante-quatorze mille sept cents Euros) et moyennant le paiement d'une prime d'émission de 2.125.300 EUR (deux millions cent vingt-cinq mille trois cents Euros) (le «Souscripteur IV»);

- SCI RODUN a souscrit à 3.900 (trois mille neuf cent) actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune à un prix unitaire de 100 EUR (cent Euros) et à 3.887 (trois mille huit cent quatre-vingt-sept) actions privilégiées d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune à un prix unitaire de 234,11371 EUR (deux cent trente-quatre Euros onze mille trois cent soixante-et-onze millièmes d'Euros) pour un montant global nominal de 778.700 EUR (sept cent soixante-dix-huit mille sept cents Euros) et moyennant le paiement d'une prime d'émission de 521.300 EUR (cinq cent vingt-et-un mille trois cents Euros) (le «Souscripteur V»); et

- CHASSELAS FINANCE a souscrit à 2.400 (deux mille quatre cents) actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune à un prix unitaire de 100 EUR (cent Euros) et à 2.392 (deux mille trois cent quatre-vingt-douze) actions privilégiées d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune à un prix unitaire de 234,11371 EUR (deux cent trente-quatre Euros onze mille trois cent soixante-et-onze millièmes d'Euros) pour un montant global nominal de 479.200 EUR (quatre cent soixante-dix-neuf mille deux cents Euros) et moyennant le paiement d'une prime d'émission de 320.800 EUR (trois cent vingt mille huit cents Euros) (le «Souscripteur VI»), et ensemble avec le Souscripteur I à le Souscripteur V, les «Souscripteurs»).

V. Le 14 juin 2011, le Directoire a émis un nombre total de 40.800 (quarante mille huit cents) actions ordinaires et de 40.664 (quarante mille six cent soixante-quatre) actions privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, souscrites par les Souscripteurs, ainsi que détaillé dans lesdites résolutions des membres du Directoire et ci-dessus.

Preuve du paiement du montant total de 13.600.000 EUR (treize millions six cent mille Euros) par les Souscripteurs à la Société a été apportée au notaire instrumentant.

VI. En conséquence de ce qui précède, le premier paragraphe de l'article 3.1 des Statuts est modifié comme suit:

« **Art. 3.1.** «Le capital social est fixé à dix-neuf millions neuf cent quarante-six mille sept cents Euros (19.946.700 EUR) représenté par (i) quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (100.-EUR) chacune (les actions ordinaires seront ci-après dénommées individuellement «Action Ordinaire» et collectivement «Actions Ordinaires») et (ii) quatre-vingt-dix neuf mille cinq cent soixante-sept (99.567) actions privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de cent Euros (100.-EUR) chacune (les «MRPS» et/ou les «Actions Privilégiées», les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées étant dénommées individuellement «Action» et collectivement «Actions»).»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte à environ la somme de EUR 5.200.

Déclaration

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31653. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100163/100.

(110114568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

North REOF Cuza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.912.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/07/11.

Signature.

Référence de publication: 2011098583/10.

(110111505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

North REOF Kubrat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 120.910.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/07/11.

Signature.

Référence de publication: 2011098584/10.

(110111507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

North REOF Saxon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 120.913.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/07/11.

Signature.

Référence de publication: 2011098585/10.

(110111508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Procastor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.200.002,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.077.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2443 du 27 octobre 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Procastor S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011098620/15.

(110112178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

St Helen's Place Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.758.

—
En date du 12 janvier 2011 et avec effet au 1^{er} janvier 2011, Charlotte Bastin, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a démissionné de son mandat de gérant B de la société St Helen's Place Investments Luxembourg S.à r.l, avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121 758.

Alter Domus, mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098706/14.

(110112156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Novator Pharma II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.724.

—
Extrait des résolutions du liquidateur de la Société

Il résulte des résolutions du liquidateur de la Société que le siège social de la Société a été transféré du 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg au 25c, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011098586/13.

(110112238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

St Helen's Place Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.758.

—
En date du 13 janvier 2011 et avec effet au 1^{er} janvier 2011, Hervé Governo, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a démissionné de son mandat de gérant B de la société St Helen's Place Investments Luxembourg S.à r.l, avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121 758.

Alter Domus, mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098707/14.

(110112156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Navy Blue, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 66.501.

Extraits des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 30 avril 2010.

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Paul SCHMITZ, de Monsieur Fred MOLITOR et de Madame Anne MARTENS étant arrivés à échéance, sont reconduits pour un terme de trois ans.

Monsieur Paul SCHMITZ est reconduit dans ses fonctions d'administrateur-délégué pour un terme de trois ans.

Le mandat de commissaire aux comptes d'EURO FIDUCIAIRE S.A. étant arrivé à échéance, est reconduit pour un terme de trois ans.

Les mandats des administrateurs et de commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098592/17.

(110111579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

IMC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 136.526.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of June,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

IMC B.V., a company organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Strawinskylaan 377, 1077 XX, Amsterdam, The Netherlands, registered with the Dutch Trade Register of the Chamber of Commerce under number 33212299 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Barbara Neuerburg, private employee, with professional address in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg by virtue of a proxy given, on 1st June 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of IMC Luxembourg S. à r.l., a Société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.526 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Martine Schaeffer on 14 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 706, dated 21 March 2008. The articles of incorporation have been amended for the last time by a notarial deed, enacted by the notary Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, which has been published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 525 of 11 March 2010.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) to twelve thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 12,625.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this one (1) new share, with payment of a share premium of ten million nine hundred ninety-five thousand six hundred nineteen euro (EUR 10,995,619.-) and to make payment in full for this new share and the share premium thereon by a contribution in kind consisting of shareholder claims.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) to twelve thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 12,625.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared IMC B.V., prenamed, (the "Subscriber"), represented by Mrs. Barbara Neuerburg, by virtue of a proxy given on 1st June 2011, in Amsterdam, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, with a share premium of ten million nine hundred ninety-five thousand six hundred nineteen euro (EUR 10,995,619.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of shareholder claims against the Company (the "Contribution").

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The ownership and the value of the Contribution have been certified to the undersigned notary by a "valuation certificate" value" issued on 8 June 2011 by the management of the Company (the "Certificate"). According to the said Certificate, the fair market value of the Contribution is ten million nine hundred ninety-five thousand six hundred forty-four euro (EUR 10,995,644.-).

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot one (1) new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

Art. 5.

"5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 12,625.-) represented by five hundred and five (505) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand nine hundred euro (EUR 4,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the proxyholder of the same person and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, the proxyholder of such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und elf, den achten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Edouard Delosch, mit dem Amtssitz zu Rambrouch, Gro herzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

IMC B.V., eine Gesellschaft niederländischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Strawinskylaan 377, 1077 XX, Amsterdam, Niederlanden, eingetragen beim niederländischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 33212299 (der „Gesellschafter“),

hier vertreten durch Frau. Barbara Neuerburg, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, auf Grund von einer Vollmacht gegeben am 1. Juni 2011.

Die oben genannte Vollmacht bleibt der vorliegenden notariellen Urkunde beigelegt.

Der Gesellschafter hat den unterzeichneten Notar gebeten festzuhalten dass der Gesellschafter Alleingesellschafter von IMC Luxembourg S. à r.l. ist, (die „Gesellschaft“), eine Société à responsabilité limitée luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, eingetragen beim luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 136.526, gegründet durch eine notarielle Urkunde von Maître Martine Schaeffer am 14 Januar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 706 am 21 März 2008. Die Gesellschaftssatzung wurde zuletzt durch eine notarielle Urkunde von Maître Henri Hellinckx am 29. Dezember 2009, mit dem Amtssitz zu Luxemburg geändert, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 525 am 11. März 2010 veröffentlicht wurde.

Der Gesellschafter, vertreten wie oben erwähnt, anerkennt ordnungsgemäß und vollständig informiert worden zu sein über die Beschlüsse die auf Grundlage der folgenden Tagesordnung gefasst werden:

Tagesordnung

1 Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), um das aktuelle Kapital von zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) auf zwölftausendsechshundertfünfundzwanzig Euro (EUR 12.625,-) zu erhöhen.

2 Ausgabe von einem (1) neuen Gesellschaftsanteil mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) und mit den gleichen Rechten und Privilegien wie die bestehenden Gesellschaftsanteile.

3 Zeichnung von einem (1) neuen Geschäftsanteil, zusammen mit einem Agio in Höhe von zehn Millionen neunhundertfünfundneunzigtausendsechshundertneunzehn Euro (EUR 10.995.619,-), und vollständige Einzahlung dieses Geschäftsanteils und des Agios durch eine Sacheinlage bestehend aus Forderungen des Gesellschafters.

4 Abänderung von Artikel 5, Paragraph 1, der Gesellschaftssatzung um die Kapitalerhöhung wiederzugeben.

5 Verschiedenes.

Der Gesellschafter hat den unterzeichneten Notar aufgefordert folgende Beschlüsse festzuhalten:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) zu erhöhen, um das aktuelle Kapital von zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) auf zwölftausendsechshundertfünfundzwanzig Euro (EUR 12.625,-) zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen einen (1) neuen Gesellschaftsanteil mit den gleichen Rechten und Privilegien wie die bestehenden Gesellschaftsanteile und einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) auszugeben.

Zeichnung - Zahlung

Daraufhin ist erschienen IMC B.V., vorgenannt, (der „Unterzeichner“), vertreten durch Frau Barbara Neuerburg, aufgrund einer Vollmacht gegeben in Amsterdam am 1. Juni 2011, welche von dem Vollmachtnehmer und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde, und die der vorliegenden notariellen Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigelegt bleibt.

Der Gesellschafter erklärt die Zeichnung von einem (1) neuen Geschäftsanteil, zusammen mit einem Agio in Höhe von zehn Millionen neunhundertfünfundneunzigtausendsechshundertneunzehn Euro (EUR 10.995.619,-), anzunehmen und diesen Geschäftsanteil sowie das Agio vollständig einzuzahlen durch eine Sacheinlage bestehend aus Forderungen des Gesellschafters gegenüber der Gesellschaft (die „Einlage“).

Der Gesellschafter erklärt, dass die Einlage frei von jeglichem Pfand, Zurückbehaltungsrecht oder Belastung ist, soweit anwendbar, und dass es keine Einschränkung betreffend die freie Übertragbarkeit der Einlage an die Gesellschaft gibt, und dass gültige Anweisungen gegeben worden sind um alle Benachrichtigungen, Registrierungen, und andere Formalitäten zu unternehmen, um eine rechtswirksame Übertragung der Einlage an die Gesellschaft durchzuführen.

Das Eigentum und der Wert der Einlage wurden vom unterzeichneten Notar bescheinigt durch ein Zertifikat ausgestellt am 8. Juni 2011 von der Geschäftsführung der Gesellschaft (das „Zertifikat“). Gemäß des besagten Zertifikates beträgt der Marktwert der Einlage zehn Millionen neunhundertfünfundneunzigtausendsechshundertvierundvierzig Euro (EUR 10.995.644,-).

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, die besagte Zeichnung anzunehmen und einen (1) neuen Geschäftsanteil gemäß der oben genannten Zeichnung zuzuteilen.

Vierter Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen Artikel 5, Paragraph 1, der Gesellschaftssatzung abzuändern um die obengenannten Beschlüsse wiederzugeben. Der besagte Paragraph lautet künftig wie folgt:

„**Art. 5.1.** Das Kapital der Gesellschaft ist auf zwölftausendsechshundertfünfundzwanzig Euro (EUR 12.625,-) festgelegt und besteht aus fünfhundertfünf (505) Anteilen mit einem Nennwert je Gesellschaftsanteil von fünfundzwanzig Euro (Euro 25.-), wobei alle Gesellschaftsanteile gezeichnet und voll eingezahlt sind.“

Ausgaben

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr viertausendneuhundert Euro (EUR 4.900,-) geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der der deutschen und englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage des Vollmachtnehmers der oben erschienenen Partei vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung der englische Text maßgebend ist.

Die vorliegende Urkunde wurde aufgenommen in Luxemburg durch den unterzeichneten Notar zum eingangs erwähnten Datum.

Nachdem das Dokument dem Vollmachtnehmer der oben erschienenen Partei, welche dem unterzeichneten Notar bekannt ist durch seinen Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz, vorgelesen wurde, hat dieser die vorliegende originale Urkunde zusammen mit dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: B. Neuerburg, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 juin 2011. Relation: RED/2011/1161. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 20. Juni 2011.

Référence de publication: 2011098441/168.

(11011577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Structured Alternative Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5252 Sandweiler, 25A, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 133.395.

Im Jahre zweitausend elf, am achten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck, sind erschienen:

a. die Gesellschaft mit beschränkter Haftung 4Finance Lux S.ar.l., (matr: 2011 24 06 698) mit dem Gesellschaftssitz in 25a, rue Michel Rodange, L-5252 Sandweiler, eingetragen im Handelsregister unter Nr. B 159360, vertreten durch den einzigen Geschäftsführer Herrn Christian König, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-54668 Holsthum, 9A, Bornweg und

b. die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ULB Consult S.ar.l., (matr: 2009 24 09 253) mit dem Gesellschaftssitz in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen, eingetragen im Handelsregister unter der Nr. B 145741, vertreten durch den einzigen Geschäftsführer Herrn Ulrich Binninger, wohnhaft in L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas.

beide hier ordnungsgemäß vertreten durch Dame Francine HERMES, Privatangestellte, wohnhaft in Heiderscheid, gemäss Vollmacht unter Privatschrift erstellt in Sandweiler am....

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung und Paraphierung "ne varietur" durch die erschienenen Parteien und den unterzeichneten Notar der vorliegenden Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselbigen bei den für Registrierungen zuständigen Behörden eingereicht zu werden.

Die unter a. vorbezeichnete Anteilinhaberin, handelnd wie eingangs erwähnt, welche das gesamte Kapital der Gesellschaft Structured Alternative Invest (matr: 2007 24 56 298) mit Sitz in 25a, rue Michel Rodange, L-5252 Sandweiler, gegründet gemäß Urkunde des Notars Paul Decker aus Eich vom 23.10.2007, publiziert im Mémorial C des Sociétés et Associations am 7.12.2007, Nummer 2838, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister von Luxemburg unter Sektion B, Nummer B 133395 vertritt,

ersuchte den amtierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden:

Einzigter Beschluss:

Die vorbezeichnet unter 'a.' genannte Gesellschafterin überträgt 20 % der von ihr gehaltene Anteile der Gesellschaft Structured Alternative Invest S.ar.l. an die dies annehmende ULB Consult S.ar.l.. Der Preis dieser Übertragung wurde separat unter Parteien geregelt.

Dementsprechend wird die ULB Consult S.ar.l. zu 20 % Gesellschafterin der Structured Alternative Invest S.ar.l. und hält deren Gesellschaftsanteile in dieser Höhe.

Die Anteilsverteilung sieht wie jetzt wie folgt aus:

4Finance Lux. S.ar.l.	101 Anteile
ULB Consult S.ar.l.	25 Anteile
Total	126 Anteile

Da die Tagesordnung erschöpft ist wurde diese Generalversammlung hiermit geschlossen.

Die Kosten dieser Urkunde werden auf 300.-€ abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Hermes Francine, Probst Pierre.

Enregistré à Diekirch, le 13 juillet 2011. Relation: DIE/2011/6773. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Ries.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 20. Juli 2011.

Référence de publication: 2011102882/48.

(110116439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

NA Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 312.678,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.314.

Les comptes abrégés de dissolution au 27 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NA Industrial S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011098587/13.

(110112073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Nastia, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 88.825.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO INTERNATIONAL SARL

Commissaire

Référence de publication: 2011098589/11.

(110112426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Navilux Schifffahrt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.065.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098591/10.

(110111250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

GER LOG 10 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 131.063.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 31 mai 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Le conseil d'administration:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Administrateur A;
4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur B;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099856/20.

(110113128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent quarante et unième (441.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 162.104.

STATUTEN

Gesellschaftsvertrag

Art. 1. Firma, Sitz.

- (1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent quarante et unième (441.) S.e.c.s.
- (2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen
- (3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.812. Die INNCONA Management S.à.r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,- Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters. Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 150.000,- Euro ist:

Nachname, Vorname: Zernisch, Petra

Straße: Ziegeleistr. 12

Postleitzahl/Wohnort: 24944 Flensburg

Geburtsdatum/Geburtsort: 15.11.45 / Kiel

Beruf: Kauffrau

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associé commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,- Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

(1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à.r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,- Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,- Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,- Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à.r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

- (6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über
 - a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
 - b) die Entlastung der INNCONA Management S.à.r.l.;
 - c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
 - d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à.r.l. gemäß 4 Abs. (2);
 - e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
 - f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,- Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75 % der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den

einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 29. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l.

Unterschrift

Geschäftsführer

Référence de publication: 2011100528/116.

(110113240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Neotia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.908.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEOTIA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011098593/11.

(110111517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

No Limits Packaging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 56.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098595/10.

(110111481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Point of Oaks Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 74.572.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2011

- que le siège social de la société a été transféré du 22, avenue Marie Thérèse L-2132 Luxembourg au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg avec effet au 28 juin 2011;

- que Monsieur Frederik ROB, Monsieur Joeri STEEMAN et Monsieur Kris GOORTS demeurant tous les trois professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg ont été nommés administrateurs avec effet au 28 juin 2011

jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2013 à la place de Monsieur Olivier KUCHLY, Monsieur Christophe JASICA et INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES EUROPÉENS INC, administrateurs démissionnaires.

Pour extrait sincère et conforme
 Frederik ROB
Administrateur

Référence de publication: 2011098648/17.

(110112160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Puzzle Sub S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.555.

L'adresse de Monsieur Martin DRAZSKY est désormais la suivante:

- Czech Republic,

Jecna 488/23

46015 Liberec XV - Stary Harcov

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Puzzle Sub S.à r.l.
 SGG S.A.
 Signatures

Référence de publication: 2011098625/16.

(110111132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Uralkali Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 161.911.

—
 STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the first of July.

Before Us Maître Henri Beck notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Open Joint Stock Company Uralkali, a joint stock company incorporated under the laws of the Russian Federation, having its address at Pyatiletki street, 63, Berezniki, Perm Region, Russian Federation, 618426, registered with the United State Register of Legal Entities under number 1025901702188,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, having its address at 9 Rabbatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 1st, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is incorporated a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It

may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue, by way of private placement, notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “Uralkali Capital S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at nineteen million, one hundred and eighty-four thousand, three hundred Euro (EUR 19,184,300.-) represented by nineteen million, one hundred and eighty-four thousand, three hundred (19,184,300) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as

otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2011.

Subscription – Payment

All the nineteen million, one hundred and eighty-four thousand, three hundred (19,184,300) shares have been subscribed by Open Joint Stock Company Uralkali, prenamed.

All the shares have been fully paid up by a contribution in kind, pursuant to the terms and conditions of that certain contribution agreement dated as of July 1st, 2011, consisting of twenty-three thousand (23,000) shares representing one hundred percent (100 %) of the issued share capital of Uralkali Trading SA, a company existing and incorporated under the laws of Switzerland, registered with the Geneva Trade Register under number CH-660-1840004-4, having its address at 12, avenue des Morgines, Lancy, Switzerland, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of twenty-three million Swiss Francs (CHF 23,000,000.-), corresponding to nineteen million, one hundred and eighty-four thousand, three hundred Euro (EUR 19,184,300.-), using the exchange rate of CHF 1= EUR 0.83410 as of July 1st, 2011.

Proof of the contribution's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- A declaration from Uralkali Trading SA, prenamed, dated July 1st, 2011;
- A declaration from Open Joint Stock Company Uralkali, prenamed, dated July 1st, 2011; and
- A copy of the shareholders' register of Uralkali Trading SA.

Open Joint Stock Company Uralkali, prenamed, declares that:

* it is the sole full owner of the shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;

* all further formalities are in course in the country of residence of the company whose shares are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at six thousand two hundred Euro (€ 6.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at two (2).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

Category A Manager

- Mr. Serguei Evstratov, born in Volgograd Region, Russia, on August 12, 1963, having his address at Rue Robert de Traz, 3, 1206, Geneva, Switzerland.

Category B Manager

- Mr. Christophe Fender, born in Strasbourg, France, on July 10th, 1965, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Open Joint Stock Company Uralkali, constituée sous les lois de la Fédération de Russie, ayant son siège social à Pyatiletki street, 63, Berezniki, Perm Region, Fédération de Russie, 618426, enregistrée auprès du United State Register of Legal Entities sous le numéro 1025901702188

Représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} juillet 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme. Il est constitué une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Uralkali Capital S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à dix-neuf millions cent quatre-vingt-quatre mille trois cents Euro (EUR 19.184.300,-) représenté par dix-neuf millions cent quatre-vingt-quatre mille trois cents (19.184.300) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription – Libération

Toutes les dix-neuf millions cent quatre-vingt-quatre mille trois cents (19.184.300) parts sociales ont été souscrites par Open Joint Stock Company Uralkali, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature, conformément aux termes et conditions d'un certain contrat d'apport conclu en date du 1^{er} juillet 2011 consistant en vingt-trois mille (23.000) actions représentant cent pourcent (100%) du capital social de Uralkali Trading SA, une société constituée sous les lois de la Confédération Helvétique, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Genève sous le numéro CH-660-1840004-4, ayant son siège social au 12, avenue des Morgines, Lancy, Suisse, qui sont transférées et acceptées par la Société à la valeur de vingt-trois millions Francs Suisse (CHF 23.000.000.-), correspondant à dix-neuf millions cent quatre-vingt-quatre mille trois cent Euros (EUR 19.184.300.-), en utilisant le taux de change CHF 1 = EUR 0.83410, en date du 1^{er} juillet 2011.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- une déclaration de Open Joint Stock Company Uralkali, prénommée, en date du 1^{er} juillet 2011;
- une déclaration de Uralkali Trading SA, prénommée, en date du 1^{er} juillet 2011; et
- une copie du registre des actionnaires de Uralkali Trading SA.

Open Joint Stock Company Uralkali, prénommée, déclare que:

- elle est l'unique propriétaire des actions contribuées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence des actions apportées, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ six mille deux cents Euros (€ 6.200.-).

Décisions de l'associée unique

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérant à deux (2);
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Gérant de catégorie A

- M. Serguei Evstratov, né dans la Région de Volgograd, Russie, le 12 août 1963, ayant son adresse au Rue Robert de Traz, 3, 1206, Genève, Suisse.

Gérant de catégorie B

- M. Christophe Fender, né le 10 juillet 1965 à Strasbourg, France, avec adresse professionnelle, au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché du Luxembourg

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 juillet 2011. Relation: ECH/2011/1130. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094868/522.

(110107353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Nordica Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Natacha Hainaux.

Référence de publication: 2011098597/10.

(110112458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Fondation Home Saint Jean, Fondation.

Siège social: L-3503 Dudelange, 13, Um Kräitzbierg.

R.C.S. Luxembourg G 87.

Bilan au 31 décembre 2008

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007
Caisse	222,55 €	404,10 €
CCP et comptes-courants	3 513,33 €	2 287,04 €
Livret d'épargne	1 157,94 €	6 602,30 €
Terrains y compris frais d'acte	48 978,97 €	48 978,97 €
Matériel et Immeuble	854 245,23 €	845 466,11 €
Locations chalet à recevoir	877,70 €	1 469,17 €
Autres actifs	402,61 €	402,61 €
Total Actif	909 398,33 €	905 610,30 €
PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
Acomptes reçus locations chalets	200,00 €	300,00 €
Réductions de valeurs	275 407,50 €	235 044,16 €
Apport guides et scouts St Jean	274 758,98 €	268 758,98 €
Fonds Home St Jean	304 078,75 €	341 662,97 €
Avoirs propres au 1 ^{er} janvier	59 734,19 €	59 866,96 €
Autres passifs	117,12 €	110,00 €
Résultat de l'exercice	-4 898,21 €	-132,77 €
Total Passif	909 398,33 €	905 610,30 €

Pertes et Profits au 31 décembre 2008

PRODUITS	2008	2007
Dons	926,16 €	954,28 €
Intérêts créditeurs	165,33 €	210,14 €
Locations	6 765,82 €	11 290,63 €
Recettes diverses	14,21 €	14,05 €
Reprise du fonds Home St Jean	37 584,22 €	33 559,48 €
Total Produits	45 455,74 €	46 028,58 €
CHARGES	2008	2007
Assurances	1 466,55 €	1 420,36 €
Frais d'exploitation chalet	8 463,06 €	4 464,36 €

Réductions de valeur	40 363,34 €	40 029,99 €
Autres frais généraux	61,00 €	246,64 €
Total Charges	50 353,95 €	46 161,35 €
Résultat de l'exercice	-4 898,21 €	-132,77 €

Les présents chiffres ressortent de nos livres et ont été approuvés par le Conseil d'Administration dans sa séance du mardi, 27 janvier 2009.

Nico PICARD
Président

Référence de publication: 2011103501/45.

(110117466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

North-East Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 142.814.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098598/9.

(110111334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

O.F.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.050.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 76.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011098600/11.

(110112316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

OtterBox Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OtterBox Luxembourg SARL
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2011098601/11.

(110112488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Obringer-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 50.910.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011098602/10.

(110111578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Oil & Gas Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 127.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098604/9.

(110112551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

R.A.L. HOLDING, Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 53.622.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.07.2011.

D. FONTAINE
Administrateur

Référence de publication: 2011098670/13.

(110112190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

OPTIMUM GROUP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 76.159.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098610/10.

(110112465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pipers Overseas S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 139.008.

Le siège social de la société, 370 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

STRATEGO TRUST S.A.
Signature

Référence de publication: 2011098617/10.

(110111750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Channel Springs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 109.819.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 05 juillet 2011

Les associés ont accepté la démission avec effet au 18 mai 2011 de M. Paul King et a nommé en remplacement, avec effet au 18 mai 2011 et pour une durée indéterminée, Mr. Simon Barnes résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni.

Les associés ont accepté la démission avec effet au 8 juin 2011 de Mme Marie-Sibylle Wolf.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Simon Barnes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
SIMON BARNES

Un mandataire / MANAGER

Référence de publication: 2011098956/19.

(110111886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Produktvermarktung Templer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.392.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098623/9.

(110111573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Teleinvest G.E.I.E. - Teleinvest E.E.I.G., Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg D 37.

Extrait du procès verbal de la réunion des membres qui a eu lieu en date du 29 juin 2011.

Il a été résolu d'accepter le départ de Monsieur Pekka Saavalainen, gérant, et de Monsieur Dominique de Week, représentant spécial, avec effet à la date de la présente résolution.

Il a été de même résolu d'élire en tant que nouveau gérant, Madame Charlotta Relander, née le 11/11/1992 à Helsinki (Finlande) résidant à Dormitory, ACS International School, Portsmouth Road, Cobham, KT11 1BL, Surrey, Angleterre.

Madame Charlotta Relander ne peut engager le groupement qu'avec la signature conjointe de Monsieur Nico Schaeffer et/ou Monsieur Kaj-Erik Relander et/ou Madame Hilka Relander.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Pour extrait conforme du procès-verbal de la réunion

Nicolas SCHAEFFER

Membre

Référence de publication: 2011098777/18.

(110111433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Paar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 73.644.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le quatre juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Emmanuel MANEGA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de GAHERAUPA S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C.S. Luxembourg B 75.843,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 9 mai 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société PAAR S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date 17 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 223 du 23 mars 2000. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date du 5 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 256 du 11 mars 2003;

- que le capital social de la société «PAAR S.A.» s'élève actuellement à CENT QUINZE MILLE NEUF CENTS EUROS (115.900,- EUR) représenté par MILLE CENT CINQUANTE NEUF (1.159) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que GAHERAUPA S.A., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions et qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société PAAR S.A.;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 avril 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 avril 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. MANEGA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30616. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098626/59.

(110112330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Hearing International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.760.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le premier juillet.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Jean-Claude ROSSETTO, demeurant à F-13170 Les Pennes-Mirabeau (France), 33, vieille route de la Gavotte, ici représenté par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté par Monsieur Raphaël ROZANSKI, prénommé, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme "HEARING INTERNATIONAL GROUP S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 90.760 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 janvier 2003, publié au Mémorial C n° 183 du 20 février 2003.

- 2) Que le capital social s'élève à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.
- 3) Que le comparant est l'actionnaire unique de la Société.
- 4) Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.
- 5) Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et en sa qualité de liquidateur de la Société aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.
- 7) Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).
- 8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.
- 9) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.
- 10) Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la Société dissoute.
- 11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Raphaël ROZANSKI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 2011. Relation GRE/2011/2559. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101912/49.

(110116839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Peinture Tursic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3324 Bivange, 18, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 162.171.

— STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-sept juin.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Nihad TURSIC, peintre décorateur, né à Zavidovici (Bosnie), le 25 février 1977, demeurant à L-3324 Bivange, 18, rue des Jardins.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "PEINTURE TURSIC".

Art. 2. Le siège social est établi à Bivange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toute autre localité du pays et à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de peinture et de décoration.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou tout autre similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Nihad TURSIĆ, préqualifié, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Art. 6. L'associé unique peut céder ses parts à qui il l'entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,
- le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Déclaration du comparant

L'associé unique déclare en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction

visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 950,- EUR.

Décisions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-3324 Bivange, 18, rue des Jardins.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Nihad TURSIC, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Tursic, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juin 2011. Relation: LAC/2011/29336. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 18 juillet 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011101668/100.

(110115028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Brossia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 162.134.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Richard Michel BRET, gérant de sociétés, né le 15 juin 1969 à Roybon, demeurant à 315, route du Village 38870 St-Pierre-de-Bressieux,

ici représenté par Monsieur Paul WEILER, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée en date du 08 juin 2011 à Saint-Pierre-de-Bressieux.

Laquelle procuration après avoir été paraphée „ne varietur“ par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er} . Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «BROSSIA».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut en outre accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 7. La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables «ad nutum» par l'assemblée générale, qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier novembre d'une année et finit le trente et un octobre de de l'année suivante.

Chaque année au 31 octobre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un octobre 2011.

Libération

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire par le comparant Monsieur Richard Michel BRET préqualifié, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

2. Le nombre de gérant est fixé à un (1):

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Richard Michel BRET, prénommé.

Le gérant a tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. WEILER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2011. Relation: LAC/2011/28305. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100046/106.

(110114110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Parkville Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 131.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Parkville Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011098628/12.

(110111377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Parkville Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 131.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Parkville Properties S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011098629/12.

(110111376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Partsana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 91.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098630/9.

(110112548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

SOPAF Asia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 117.339.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée
générale ordinaire de la société tenue en date du 28 juin 2011*

1. L'assemblée décide de renouveler le mandat des gérants suivants jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2011:

- Madame Samia RABIA, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,
- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,
- Monsieur Fabio de ROSA, demeurant à CHN - Hong Kong, 37, Barker Road.

2. L'assemblée décide également de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A., société anonyme établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, en qualité de réviseur d'entreprise agréé de la Société, exclusivement pour la consolidation des comptes financiers du groupe auquel la Société appartient, jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011101302/21.

(110115506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 103.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 110.942.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of June.

Before Maître HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.942 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 of January 28, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on May 13, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

AIG Real Estate Opportunity X – South Korea, a company organized under the laws of United Kingdom, with registered office at 599 Lexington Avenue, 24th Floor, New York, NY 10022, United States of America, registered under number LP11010 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 22, 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of fourteen million Korean Won (KRW 14,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of eighty-nine million Korean Won (KRW 89,000,000) to an amount of one hundred and three million Korean Won (KRW 103,000,000) by the issuance of fourteen (14) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;
 2. Allocation of an amount of one hundred and fifty-nine thousand nine hundred and eighty-nine Korean Won (KRW 159,989.-) to the share premium account of the Company;
 3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;
 4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;
 5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.
- III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fourteen million Korean Won (KRW 14,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of eighty-nine million Korean Won (KRW 89,000,000) to an amount of one hundred and three million Korean Won (KRW 103,000,000) by the issuance of fourteen (14) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, prenamed, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe for fourteen (14) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to thirteen thousand one hundred and eight United States Dollars and sixty-seven Cents (USD 13,108.67), being the equivalent of fourteen million one hundred and fifty-nine thousand nine hundred and eighty-nine Korean Won (KRW 14,159,989.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,080.2 of which fourteen million Korean Won (KRW 14,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and one hundred and fifty-nine thousand nine hundred and eighty-nine Korean Won (KRW 159,989.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of thirteen thousand one hundred and eight United States Dollars and sixty-seven Cents (USD 13,108.67), being the equivalent of fourteen million one hundred and fifty-nine thousand nine hundred and eighty-nine Korean Won (KRW 14,159,989.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at one hundred and three million Korean Won (KRW 103,000,000) represented by one hundred and three (103) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin.

Par devant Maître HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des

Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (la Société), constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 13 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations:

AIG Real Estate Opportunity X – South Korea, une société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 599 Lexington Avenue, 24th Floor, New York, NY 10022, immatriculée sous le numéro LP11010 (l'Associé Unique), représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2011,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatorze millions de Won coréens (KRW 14.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-neuf millions de Won coréens (KRW 89.000.000,-), à un montant de cent trois millions de Won coréens (KRW 103.000.000,-), par l'émission de quatorze (14) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf Won coréens (KRW 159,989,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatorze millions de Won coréens (KRW 14.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-neuf millions de Won coréens (KRW 89.000.000,-), à un montant de cent trois millions de Won coréens (KRW 103.000.000,-), par l'émission de quatorze (14) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

L'Associé Unique, prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire quatorze (14) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à treize mille cent huit dollars américains et soixante-sept cents (USD 13,108.67), équivalant à quatorze millions cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf Won coréens (KRW 14.159.989,-) au taux de change de USD 1 = KRW 1.080,2 dont quatorze millions de Won coréens (KRW 14.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf Won coréens (KRW 159.989,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de treize mille cent huit dollars américains et soixante-sept cents (USD 13.108,67), équivalent à quatorze millions cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf Won coréens (KRW 14.159.989,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à cent trois millions de Won coréens (KRW 103.000.000,-) représenté par cent trois (103) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30409. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101287/145.

(110115154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Patrimoniuss A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 51.848.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098631/10.

(11011457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

PEF Eta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.649.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098632/9.

(110112376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

PEF Eta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.649.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098633/9.

(110112377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Perseus Immobilien Gesellschaft 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098634/10.

(110111362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Reform Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 109.379.

L'adresse de Monsieur Martin DRAZSKY est désormais la suivante:

- Czech Republic,

Jecna 488/23

46015 Liberec XV - Stary Harcov

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Reform Capital Luxembourg S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011098672/16.

(11011131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Perseus Immobilien Gesellschaft 10, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098635/10.

(110111368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Perseus Immobilien Gesellschaft 11, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098636/10.

(110111367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Perseus Immobilien Gesellschaft 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098637/10.

(110111361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Perseus Immobilien Gesellschaft 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098638/10.

(110111360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Bois Schmitz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9906 Troisvierges, Zone Industrielle Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 juillet 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011098828/14.

(110110171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Perseus Immobilien Gesellschaft 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098639/10.

(110111359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Perseus Immobilien Gesellschaft 5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098640/10.

(110111358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Fondation Home Saint Jean.

Siège social: L-3503 Dudelange, 13, Um Kräitzberg.

R.C.S. Luxembourg G 87.

Exercice 2008

Budget de fonctionnement

	Réalisé 2006	Budget 2007	Réalisé 2007	Budget 2008
Dons	1 494,87	1 500,00	954,28	950,00
Locations	14 245,85	14 500,00	11 290,63	12 000,00
Autres produits	351,81	350,00	224,19	250,00
Total Recettes	16 092,53	16 350,00	12 469,10	13 200,00
Frais de bureaux	75,00	100,00	67,44	100,00
Assurances	1 389,75	1 400,00	1 420,36	1 450,00
Frais de banques	70,38	100,00	71,30	75,00
Frais courants chalet	6 380,06	7 000,00	4 464,36	7 000,00
Autres frais divers	33,35	200,00	107,90	200,00
Total Charges	7 948,54	8 800,00	6 131,36	8 825,00
Résultat de fonctionnement	8 143,99	7 550,00	6 337,74	4 375,00

99840

Budget d'investissement

	Réalisé 2006	Budget 2007	Réalisé 2007	Budget 2008
Achat terrains	3 882,18	16 000,00		
Aménagement alentours	4 693,26	1 000,00		2 000,00
Mise en sécurité	524,80	9 000,00	1 389,16	15 000,00
Equipement de cuisine	2 128,21	2 000,00	1 823,90	2 000,00
Equipement chalet autres			3 257,45	3 000,00
Total investissements	11 228,45	28 000,00	6 470,51	22 000,00
Utilisation moyens propres	3 084,46	10 450,00	132,77	7 625,00
Excédent budget de fonctionnement	8 143,99	7 550,00	6 337,74	4 375,00
Apport LGS		10 000,00		10 000,00
Financement	11 228,45	28 000,00	6 470,51	22 000,00

Les présents chiffres ont été approuvés par le Conseil d'Administration dans sa séance du jeudi, 20 mars 2008.

Nico PICARD
Président

Référence de publication: 2011103502/38.

(110117467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Optimum Immo S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Pour OPTIMUM IMMO S.A., SICAR
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire
Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE
Attaché principal / -

Référence de publication: 2011105066/16.

(110119259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Kodesh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 81.586.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 décembre 2010.

Résolutions

1. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats

- Monsieur Patrick BELAICH demeurant 1, Place Edouard Caparede CH-1205 Geneve au poste d'administrateur
- Monsieur Derek RUXTON demeurant 14A, Rue des Bains L-1212 Luxembourg au poste d'administrateur
- Monsieur Gilbert KHAYAT demeurant 40, Quai Blanqui à F-94140 ALFORTVILLE au poste d'administrateur et administrateur délégué

Les mandats ainsi attribués courront jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2011102663/16.

(110116684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.